



N°	1/2
CF-2005-30	
Date d'émission	
3 août 2005	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 593**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613 952-4357.

Numéro : CF-2005-30

Sujet : V_{NE} – Modification à l'instrumentation

En vigueur : 12 septembre 2005

Applicabilité : Les hélicoptères de modèle 430 de Bell Helicopter Textron Canada (BHTC) :

- portant les numéros de série 49001 à 49103, équipés d'un ensemble avertisseur de survitesse de réf. 430-706-004-101 ou 430-706-004-103;
- portant les numéros de série 49001 à 49100, équipés d'un AFCS simple avec ensemble directeur de vol de réf. 430-705-009-103/ -105/ -109/ -111/ -115/ -117, ou de réf. 430-705-011-109/ -111/-121/ -123;
- portant les numéros de série 49001 à 49100, équipés d'un AFCS double avec ensemble directeur de vol de réf. 430-705-011-103 / -105/ -115/ -117/ -125/ -127/ -129/ -133/ -135/ -137.

Conformité : Tel qu'indiqué, à moins que ce ne soit déjà fait, mais au plus tard le 31 juillet 2007.

Contexte : Il a été établi qu'une modification à l'instrumentation de l'hélicoptère s'imposait pour refléter les valeurs de la V_{NE} ayant fait l'objet d'essais par des températures allant jusqu'à moins 40 degrés Celsius (-40°C). Cette modification touche le logiciel du calculateur de l'avertisseur de survitesse V_{NE} (obligatoire pour des opérations de catégorie A) et de la centrale aérodynamique de l'AFCS. Le remplacement de l'anémomètre et du convertisseur de V_{NE} du pilote et du copilote est également nécessaire.

Mesures correctives : **Partie A. Hélicoptères équipés d'un ensemble avertisseur de survitesse :**

Conformément à la partie 1 du bulletin de service d'alerte (BSA) 430-05-35 ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada :

1. Remplacer le calculateur de l'avertisseur de survitesse V_{NE}, l'anémomètre du pilote et du copilote ainsi que le convertisseur de V_{NE}.
2. Enlever la décalcomanie de réf. 430-075-070-103 qui se trouve sous les anémomètres du pilote et du copilote.

Partie B. Hélicoptères équipés d'un AFCS simple ou double avec ensemble directeur de vol :

Conformément à la partie 2 du bulletin de service d'alerte (BSA) 430-05-35 ou de toute révision ultérieure approuvée par le Chef, Maintien de la navigabilité aérienne, de Transports Canada :

Selon le **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le **Centre des communications de l'Aviation civile (AACRC)** à la **Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8**, ou **1 800 305-2059**, ou <http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse/asp>.

Canada

1. Remplacer le module adaptateur de la centrale aérodynamique de l'AFCS.
2. Enlever la décalcomanie de réf. 430-075-070-101 qui se trouve au-dessus de l'écran de l'indicateur de situation horizontale (HSI) du pilote et du copilote.

Autorisation : Pour le Ministre des Transports



R. William Taylor
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : M. Bogdan Gajewski, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613 952-4450, télécopieur 613 996-9178 ou courrier électronique gajewsb@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.